



# Les interruptions volontaires de grossesse en Auvergne

Septembre 2016





Ce travail a été effectué avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme de travail de l'Observatoire régional de la santé d'Auvergne.

Les interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été autorisées en France par la loi Veil du 17 janvier 1975. Selon les estimations, 217 000 IVG ont été réalisées en France métropolitaine en 2013. Ce nombre est stable depuis 2006, après une dizaine d'années de hausse entre 1995 et 2006. Après une légère baisse entre 2010 et 2012, il est remarqué une hausse en 2013. À cette date, le nombre d'IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans s'établit à 15,3 en France métropolitaine<sup>1</sup>.

## Méthode et sources de données

Trois sources de données (cf. encadré) existent actuellement concernant les IVG réalisées par les établissements de santé chaque année : la statistique annuelle des établissements (SAE), le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et les bulletins d'interruption de grossesse (BIG).

Dans cette étude, l'estimation globale du nombre d'IVG par département et établissement est effectuée à partir de l'analyse de la SAE. Cette source décrit l'activité des établissements de santé quelle que soit l'origine géographique de la patiente. Les données issues de la SAE correspondent donc à des données **enregistrées** (cf. encadré définition p.6).

L'analyse de la SAE est complétée par les données du PMSI<sup>2</sup> qui permettent de connaître l'âge de la patiente ainsi que son lieu de résidence. Le PMSI permet donc d'obtenir des données **domiciliées**.

L'analyse des BIG n'a pas été possible, les bulletins n'étant pas disponibles au niveau régional lors de la réalisation de cette étude.

Cette étude recense les IVG pratiquées dans un établissement de santé et non celles pratiquées en médecine de ville. Les établissements de santé devraient renseigner dans l'enquête SAE le nombre d'IVG réalisées par les médecins de ville conventionnés avec l'établissement. Toutefois, cette information est loin d'être exhaustive à ce jour. Le nombre d'IVG présenté dans ce document est donc sous-estimé par rapport au nombre total d'IVG pratiquées dans la région.

Par ailleurs, les interruptions médicales de grossesse<sup>3</sup> (IMG) ne sont pas prises en compte dans cette étude.

### Sources de données IVG

☞ La statistique annuelle des établissements (SAE) : la SAE est une enquête administrative exhaustive et obligatoire auprès des établissements de santé publics et privés installés en France. L'estimation globale du nombre d'IVG est issue de la SAE qui est une source fiable et régulière. Elle présente cependant l'inconvénient de ne fournir que des informations sur les effectifs et les techniques d'interruption. De plus, cette source étant basée sur du déclaratif, certaines informations ne sont pas toujours bien renseignées par les établissements. Depuis 2014, du fait de la refonte de la SAE, c'est le chiffre des IVG issu du PMSI qui est utilisé pour alimenter les données de la SAE, sans rupture de série visible au niveau national, puisque l'écart entre les deux sources est inférieur à 500 en 2013.

☞ Les données issues du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) : l'objet du PMSI est de répertorier tous les actes médicaux de l'ensemble des établissements hospitaliers et leur coût afin de déterminer les profils des dépenses des établissements, d'établir leur budget et de surveiller les tarifs pratiqués. Le PMSI permet de connaître l'âge de la patiente ainsi que son lieu de résidence.

☞ Les bulletins d'interruption de grossesse (BIG) : le remplissage des bulletins est prévu par la loi de 1975. Les Agences régionales de santé (ARS) distribuent les bulletins aux établissements hospitaliers, les médecins les remplissent, les ARS les collectent et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et l'Institut national des études démographiques (Ined) en assurent l'analyse. Les données des bulletins d'IVG ne sont pas exhaustives, avec 40 % d'IVG en moins par rapport aux statistiques hospitalières (SAE et PMSI) pour l'année 2014.

<sup>1</sup> Les interruptions volontaires de grossesse en 2013. Drees. Études et Résultats n°924. Juillet 2015.

<sup>2</sup> Le code des IVG correspond au diagnostic principal « O04 : Avortement médical » complété par le diagnostic associé « Z640 : difficulté liée à une grossesse non désirée ».

<sup>3</sup> Une interruption médicale de grossesse désigne une interruption de grossesse pratiquée volontairement lorsque la poursuite de la grossesse met en péril la santé de la femme ou lorsque le fœtus est atteint d'une malformation grave et non curable. La décision de recourir à l'IMG appartient aux médecins et au couple concerné.

## Taux de recours à une IVG et évolution depuis 2007

En 2013, 3 250 IVG ont été pratiquées par les établissements d'Auvergne (Tableau 1), soit un taux de recours à l'IVG de 11,8 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours est plus faible que celui enregistré en France métropolitaine : 182 240 IVG ont été pratiquées en 2013, soit 12,8 IVG pour 1 000 femmes âgées entre 15 et 49 ans.

En 2013, 3 185 IVG ont concerné les femmes domiciliées en Auvergne, soit un taux de recours de 11,5 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Plus de 9 IVG sur 10 ayant concerné les femmes domiciliées en Auvergne ont été pratiquées dans la région (94 %).

**Tableau 1 - Nombre d'IVG en Auvergne de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014
SAE (données enregistrées)	2 967	3 250	3 045
PMSI (données enregistrées)	2 936	3 156	nd
PMSI (données domiciliées)	2 969	3 185	nd

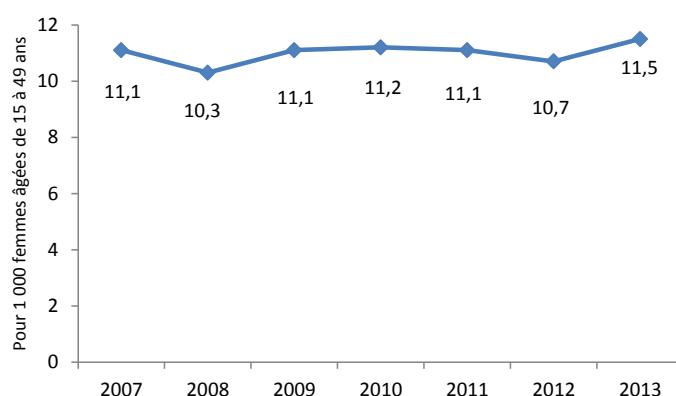
Sources : SAE - Base administrative, PMSI MCO

Exploitation ORS Auvergne

nd : non disponible.

Globalement, depuis 2007, le taux de recours à une IVG est resté relativement stable en Auvergne : il est passé de 11,1 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées en Auvergne en 2007 à 11,5 % en 2013. À la suite d'une légère baisse entre 2011 et 2012, le taux de recours a légèrement augmenté entre 2012 et 2013 (Figure 1).

**Figure 1 - Taux de recours à une IVG\* pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans domiciliées en Auvergne de 2007 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées

En 2013, les établissements de santé de la région pratiquant des IVG reçoivent majoritairement des femmes domiciliées en Auvergne : 95 % des IVG pratiquées en Auvergne concernent des femmes domiciliées dans la région, 4 % viennent d'un département limitrophe à la région et 1 % d'un autre département.

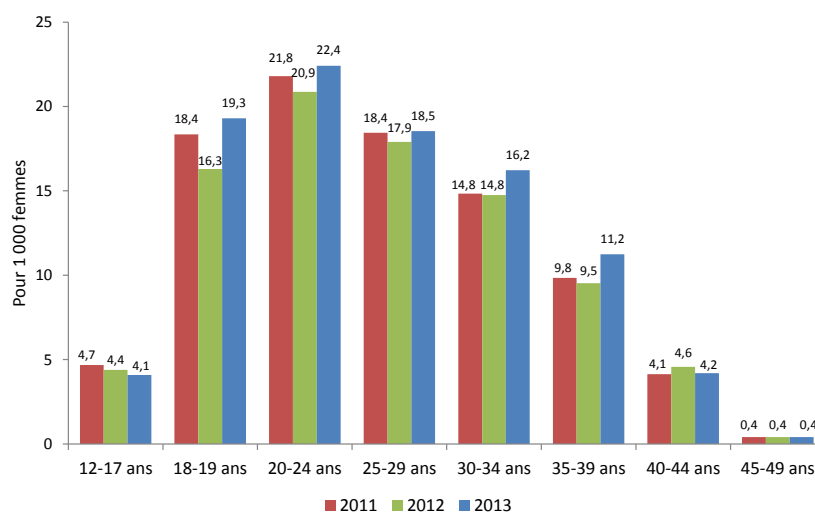
## Un taux de recours à une IVG plus élevé chez les 18-29 ans

En 2013, l'âge moyen des femmes domiciliées en Auvergne ayant eu recours à une IVG est de 27,6 ans, la plus jeune étant âgée de 13 ans et la plus âgée de 48 ans. Plus de 45 % de ces femmes sont âgées de 20 à 29 ans (25 % sont âgées de 20 à 24 ans et 20 % de 25 à 29 ans), 33 % ont entre 30 et 39 ans, 15 % ont entre 13 et 19 ans et 7 % sont âgées de 40 ans ou plus.

Les taux de recours à une IVG sont plus élevés chez les femmes âgées de 18 à 29 ans. Chez les 20-24 ans, plus de 22 IVG pour 1 000 femmes ont été enregistrées en 2013, ce taux atteint 19 ‰ chez les 18-19 ans et les 25-29 ans. Les taux de recours baisse ensuite régulièrement avec l'âge. Les taux de recours à une IVG sont bien plus faibles chez les moins de 18 ans (178 IVG soit 4,1 pour 1 000 femmes) ou chez les 40 ans ou plus (210 IVG soit 4,2 pour 1 000 femmes).

Globalement, chez les 18-39 ans, le taux de recours à une IVG a diminué en 2012 pour augmenter ensuite en 2013. La situation est différente pour les classes d'âge extrêmes : baisse légère, mais régulière depuis 2011 chez les mineures, relative stabilité au-delà de 40 ans (Figure 2).

**Figure 2 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge en Auvergne de 2011 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées

### Des IVG majoritairement réalisées dans des établissements publics

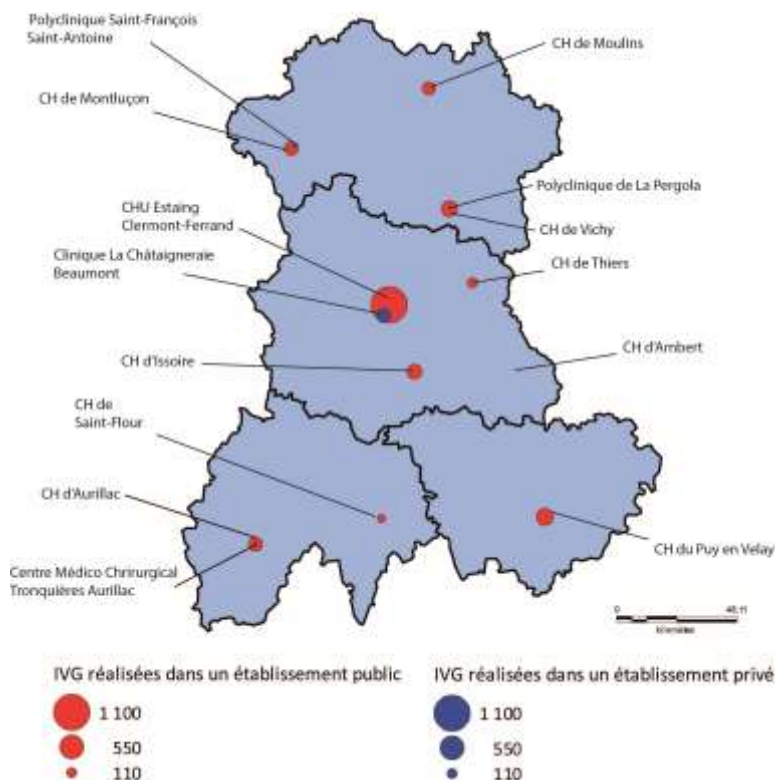
En 2014, en Auvergne, 14 établissements ont pratiqué au moins une IVG au cours de l'année : 5 sont localisés dans l'Allier, 5 dans le Puy-de-Dôme, 3 dans le Cantal et 1 en Haute-Loire. Parmi ceux-ci, 10 sont des établissements publics et 4 des établissements privés (Carte 1).

La part des IVG réalisées en établissement public est bien supérieure par rapport aux établissements privés : en 2014, en Auvergne, près de 90 % des IVG ont été réalisées dans un établissement public et 10 % dans un établissement privé. Le poids des établissements privés dans la prise en charge des IVG est plus élevé en France métropolitaine, avec 18 % des IVG réalisées dans un établissement privé et 82 % dans un établissement public.

Le désengagement des établissements privés dans cette activité peut sans doute s'expliquer par le fait que l'IVG demeure pour les établissements hospitaliers une activité déficitaire<sup>4</sup>.

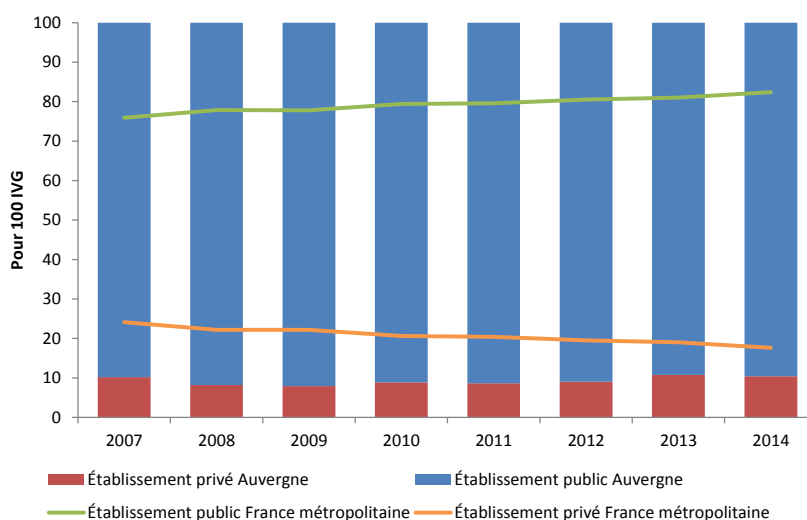
<sup>4</sup> Aubin C, Jourdain Menninger D, Chambaud L. *Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001*. Igas, octobre 2009.

### Carte 1 - Établissements ayant effectué des IVG dans la région Auvergne en 2014



Depuis 2007, la répartition de la prise en charge des IVG selon le type d'établissement est restée relativement stable en Auvergne, avec près de 9 IVG sur 10 prises en charge dans un établissement public. Au niveau de la France métropolitaine, la part des IVG prises en charge dans un établissement public a augmenté (76 % des IVG en 2007 contre 82 % en 2014) (Figure 3).

**Figure 3 – Répartition des IVG réalisées\* selon le type d'établissement de 2007 à 2014 en Auvergne**



Source : SAE-Base administrative  
\* Données enregistrées

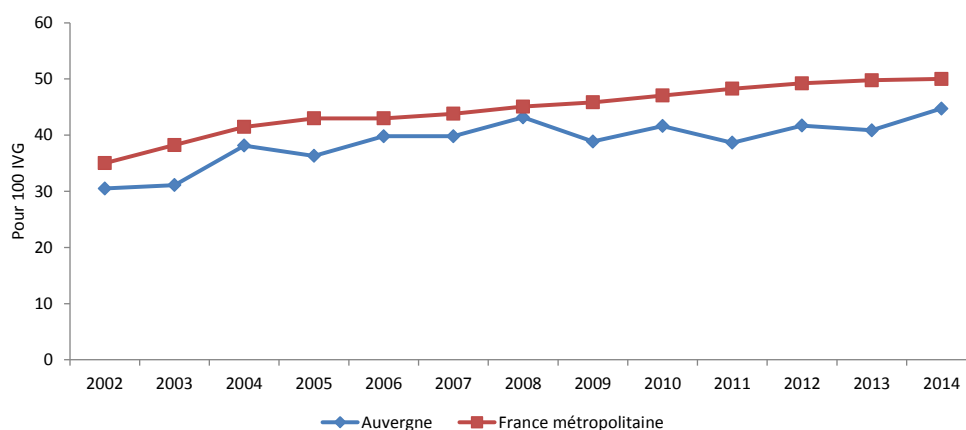
Exploitation ORS Auvergne

## Une part d'IVG médicamenteuses moins élevée qu'en France métropolitaine

La méthode médicamenteuse a constitué une avancée importante, dans la mesure où elle offre une alternative nouvelle permettant d'élargir le choix des femmes. Bénéficiant d'une image a priori attractive auprès des femmes, d'une tarification moins désavantageuse pour les établissements hospitaliers et présentant pour eux de moindres contraintes d'organisation, cette technique présente une forte dynamique de développement<sup>5</sup>.

En 2014, sur les 3 045 IVG pratiquées en Auvergne, 1 362 étaient des IVG médicamenteuses, soit 44,7 %. Cette part est inférieure à la part d'IVG médicamenteuse observée en France métropolitaine (50,0 %). Entre 2013 et 2014, la part des IVG médicamenteuses a augmenté dans la région (Figure 4).

**Figure 4 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2002 à 2014 en Auvergne**



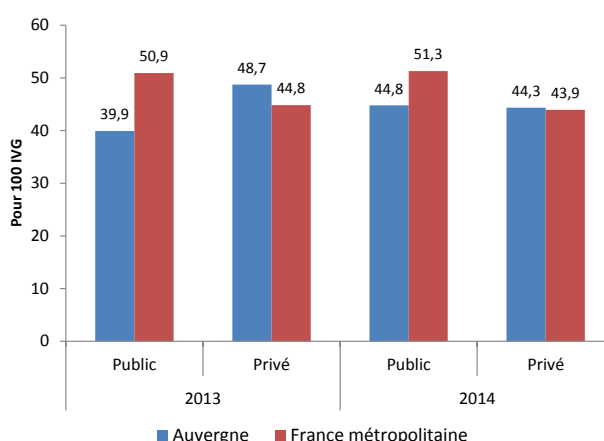
Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

En 2014, la part des IVG médicamenteuses est comparable entre les établissements publics et les établissements privés de la région alors qu'elle était plus élevée dans les établissements privés en 2013. Sur le territoire national, contrairement à ce qui est constaté dans la région, que ce soit en 2013 ou en 2014, les IVG médicamenteuses sont davantage pratiquées dans les établissements publics (Figure 5).

**Figure 5 - Part des IVG médicamenteuses\* dans les établissements publics et privés de la région en 2013 et 2014**



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

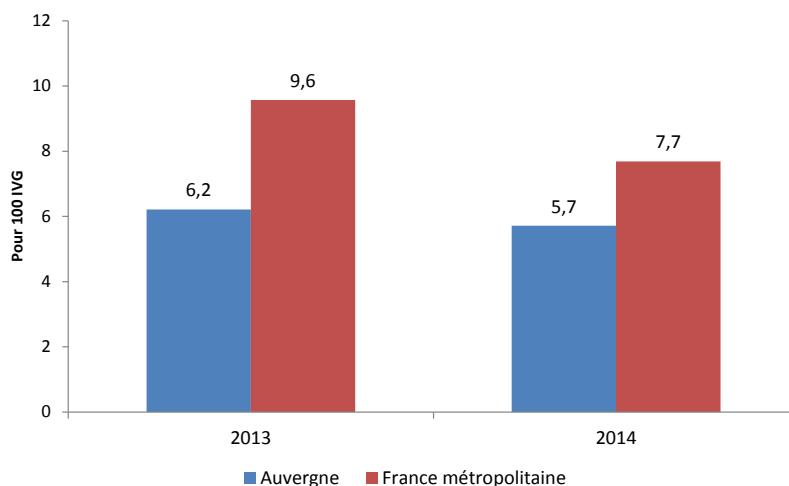
En 2014, en Auvergne, 2 établissements ont signé 8 conventions avec des médecins de ville pour la prise en charge des IVG médicamenteuses.

<sup>5</sup> Aubin C, Jourdain Menninger D, Chambaud L. *La prise en charge des interruptions volontaires de grossesse*. Igas, octobre 2009.

## Une part des IVG « tardives » plus faible en Auvergne

En 2014, près de 6 % des IVG pratiquées en Auvergne ont été réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée. Cette part d'IVG « tardives » est comparable à celle enregistrée en 2013 dans la région. Elle est inférieure à celle constatée en France métropolitaine (8 %). Sur le territoire national, la part d'IVG « tardives » a diminué entre 2013 et 2014 (Figure 6).

**Figure 6 - Part des IVG pratiquées\* entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée en Auvergne en 2013 et 2014**



Source : SAE-Base administrative

\* Données enregistrées

Exploitation ORS Auvergne

En 2013, toutes les IVG « tardives » pratiquées en Auvergne ont été réalisées dans un établissement public. En 2014, 8 % des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée ont été réalisées dans un établissement privé. En France métropolitaine, les établissements privés prennent davantage en charge les IVG « tardives » : près d'un quart ont été pratiquées dans ce type d'établissement en 2013 sur le territoire national. Cette part a par contre diminué en 2014 (12 % des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée).

### Définitions

**IVG enregistrées :** Interruptions volontaires de grossesse comptabilisées à partir de l'établissement pratiquant l'IVG, quel que soit le lieu de domicile de la femme.

**IVG domiciliées :** Interruptions volontaires de grossesse comptabilisées à partir du domicile de la femme.



# Les IVG dans les départements

# Les IVG dans l'Allier

## 11,7 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2013

En 2013, 763 IVG ont été réalisées dans les établissements de l'Allier, soit un taux de recours de 11,7 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (Tableau 2). Ce taux de recours est comparable au taux régional (11,8 ‰).

En 2013, 702 IVG ont concerné les femmes domiciliées dans l'Allier, soit un taux de recours de 10,7 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département (Figure 7).

En 2013, 92 % des femmes domiciliées dans l'Allier ayant eu une IVG l'ont réalisée dans un établissement du département, 5 % dans un établissement du Puy-de-Dôme et 2 % dans un département limitrophe.

De plus, 87 % des IVG réalisées dans des établissements de l'Allier ont concerné des femmes résidant dans l'Allier, 4 % résident dans le Puy-de-Dôme, 7 % viennent d'un département limitrophe et 2 % d'un autre département de France métropolitaine.

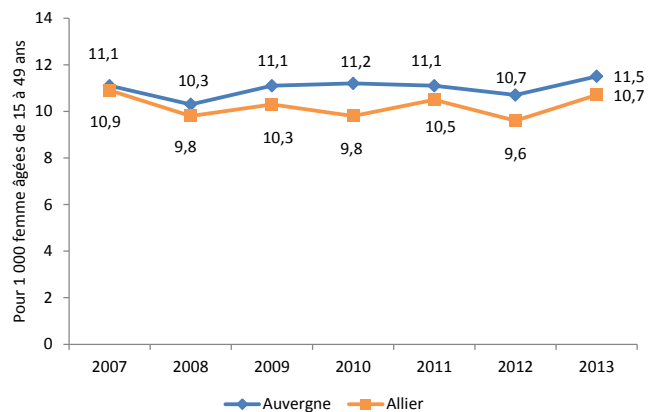
Sur la période 2007-2013, le taux de recours à une IVG dans l'Allier est toujours resté inférieur au taux de recours régional. Durant cette période, il a fluctué entre 9,6 ‰ en 2012 et 10,9 ‰ en 2007.

**Tableau 2 - Nombre d'IVG dans l'Allier de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014
SAE (données enregistrées)	717	763	715
PMSI (données enregistrées)	713	741	nd
PMSI (données domiciliées)	629	702	nd

Sources : SAE-Base administrative, PMSI Exploitation ORS Auvergne

**Figure 7 - Taux de recours à une IVG\* pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées dans l'Allier de 2007 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP Exploitation ORS Auvergne  
\*Données domiciliées

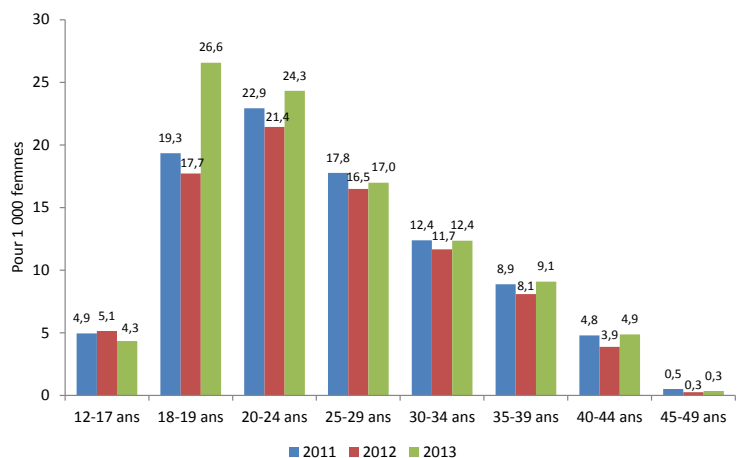
## Un quart des IVG chez les 20-24 ans

En 2013, dans l'Allier, les femmes ayant eu recours à une IVG sont en moyenne âgées de 27,1 ans (département auvergnat enregistrant l'âge moyen le plus bas). Plus de 44 % des IVG ont concerné les femmes âgées de 20 à 29 ans (25 % sont âgées de 20 à 24 ans et 19 % de 25 à 29 ans), 28 % de 30 à 39 ans, 19 % de 13 à 19 ans et 8 % de 40 ans ou plus.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en 2013, le taux de recours le plus élevé est relevé chez les 18-19 ans (27 pour 1 000 femmes de cette tranche d'âge). Elles sont suivies par celles âgées de 20 à 24 ans (24 ‰) puis des 25-29 ans (17 ‰) (Figure 8).

En 2013, 48 IVG ont concerné les femmes âgées de moins de 18 ans, soit un taux de recours de 4,3 ‰.

**Figure 8 – Taux de recours à une IVG\* selon l'âge entre 2011 et 2013 dans l'Allier**



Sources : PMSI, Insee RP Exploitation ORS Auvergne  
\* Données domiciliées

## La majorité des IVG ont été réalisées dans les établissements publics

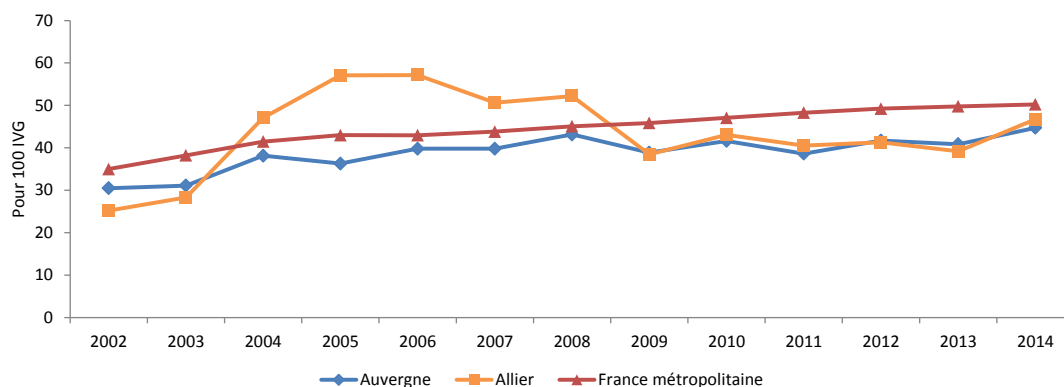
En 2014, 5 établissements du département ont réalisé des IVG : 3 sont des établissements publics (Centres hospitaliers de Montluçon, de Moulins et de Vichy) et 2 des établissements privés (Polyclinique Saint-François Saint-Antoine, Polyclinique de la Pergola). La quasi-totalité des IVG réalisées dans l'Allier ont été effectuées dans un établissement public (96 %).

## Une part d'IVG médicamenteuses supérieure à celle enregistrée en Auvergne

En 2014, 334 IVG médicamenteuses ont été réalisées dans l'Allier, soit 46,7 % de l'ensemble des IVG effectuées dans ce département. Cette part est légèrement supérieure à la part observée en Auvergne (44,7 %) et inférieure à la part enregistrée en France métropolitaine (50,0 %).

De 2004 à 2008, la part des IVG médicamenteuses a été plus élevée dans le département par rapport à l'Auvergne et à la France métropolitaine. Entre 2008 et 2009, la part des IVG médicamenteuses a diminué dans l'Allier, pour atteindre le niveau régional. Depuis 2009, la part des IVG médicamenteuses est comparable entre le département et la région (Figure 9).

Figure 9 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2002 à 2014 dans l'Allier



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

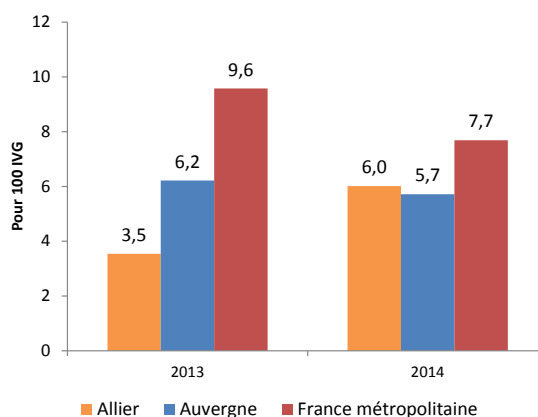
\* Données enregistrées

## Une augmentation des IVG « tardives » depuis 2013

En 2014, 43 IVG « tardives », c'est-à-dire réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée, ont été effectuées dans l'Allier, soit 6,0 % de l'ensemble des IVG réalisées dans le département. Cette part est comparable à celle enregistrée dans la région et inférieure à la part métropolitaine.

Le nombre d'IVG « tardives » a augmenté entre 2013 et 2014, passant de 27 IVG réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée en 2013 à 43 en 2014 (Figure 10).

Figure 10 - Part des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée\* en 2013 et 2014 dans l'Allier



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

# Les IVG dans le Cantal

## 12,0 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2013

En 2013, 335 IVG ont été réalisées dans les établissements du Cantal, soit un taux de recours de 12,4 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans (Tableau 3). Ce taux de recours est plus élevé que le taux régional (11,8 ‰).

En 2013, 324 IVG ont concerné les femmes domiciliées dans le Cantal, soit un taux de recours de 12,0 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département.

En 2013, 88 % des femmes domiciliées dans le Cantal ayant eu une IVG l'ont réalisée dans un établissement du département, 5 % dans un établissement du Puy-de-Dôme et 6 % dans un département limitrophe.

De plus, 85 % des IVG réalisées dans des établissements du Cantal ont concerné des femmes résidant dans le Cantal, 11 % viennent d'un département limitrophe et 3 % d'un autre département de France métropolitaine.

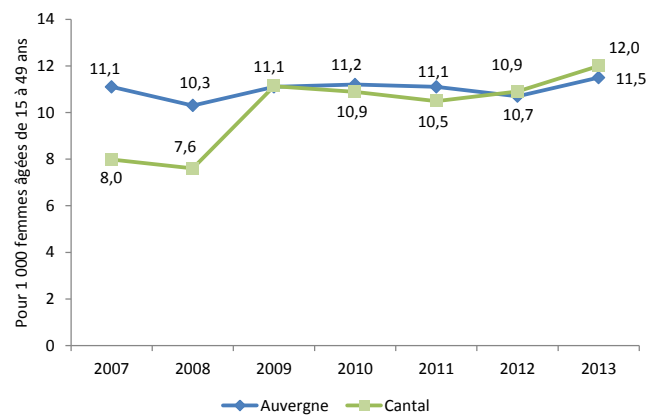
Le taux de recours à une IVG a fortement augmenté dans le Cantal entre 2007 et 2009. À partir de 2009, ce taux a globalement suivi l'évolution régionale (Figure 11).

**Tableau 3 - Nombre d'IVG dans le Cantal de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014
SAE (données enregistrées)	298	335	311
PMSI (données enregistrées)	294	335	nd
PMSI (données domiciliées)	299	324	nd

Sources : SAE-Base administrative, PMSI Exploitation ORS Auvergne

**Figure 11 - Taux de recours à une IVG\* pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées dans le Cantal de 2007 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\*Données domiciliées

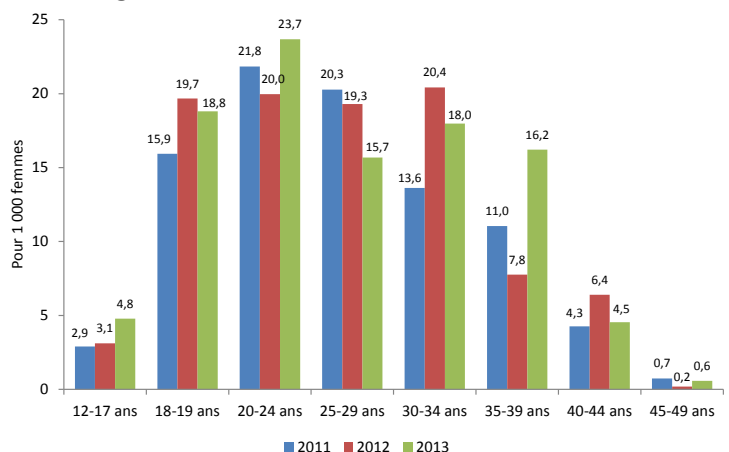
## Près de 8 IVG sur 10 chez les 20-39 ans

En 2013, dans le Cantal, les femmes ayant eu recours à une IVG sont en moyenne âgées de 29,0 ans (département auvergnat enregistrant l'âge moyen le plus élevé). Près de 38 % des IVG ont concerné les femmes âgées de 20 à 29 ans (22 % sont âgées de 20 à 24 ans, 16 % de 25 à 29 ans), 42 % de 30 à 39 ans, 13 % de 15 à 19 ans et 8 % de 40 ans ou plus.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en 2013, le taux de recours le plus élevé est relevé chez les femmes de 20-24 ans (24 ‰). Elles sont suivies par celles âgées de 18-19 ans (19 ‰) puis des 30-34 ans (18 ‰) (Figure 12).

En 2013, 20 IVG ont concerné les femmes âgées de moins de 18 ans, soit un taux de recours de 4,8 ‰. Ce taux de recours chez les mineures a augmenté depuis 2011.

**Figure 12 – Taux de recours à une IVG\* selon l'âge entre 2011 et 2013 dans le Cantal**



Sources : PMSI, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées

## La majorité des IVG ont été réalisées dans les établissements publics

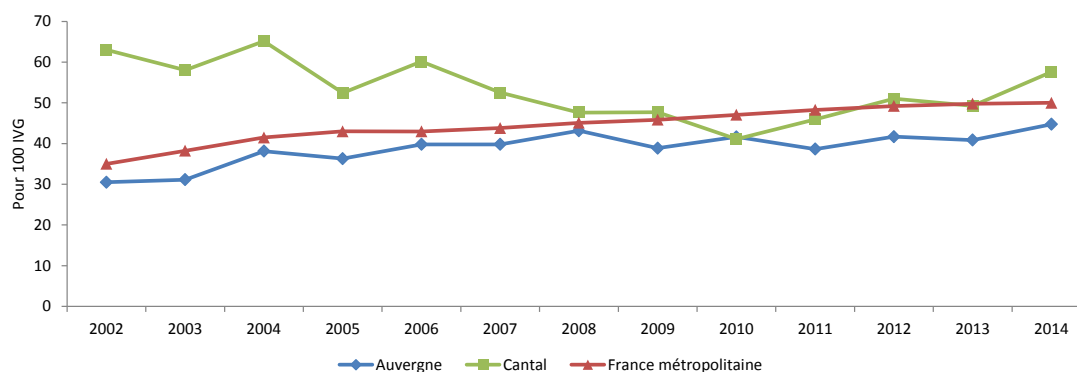
En 2014, 3 établissements du département ont réalisé des IVG : 2 sont des établissements publics (Centres hospitaliers d'Aurillac et de Saint-Flour) et un établissement relève du secteur privé (Centre médico-chirurgical d'Aurillac). La quasi-totalité des IVG réalisées dans le Cantal ont été effectuées dans un établissement public (93 %).

## Une part d'IVG médicamenteuses supérieure à celle enregistrée en Auvergne

En 2014, 179 IVG médicamenteuses ont été réalisées dans le Cantal, soit 57,6 % de l'ensemble des IVG effectuées dans ce département. Cette part est largement supérieure à la part observée en Auvergne (44,7 %) et en France métropolitaine (50,0 %).

Entre 2002 et 2010, la part des IVG médicamenteuses a diminué dans le Cantal, évoluant de 63 % en 2002 à 41 % en 2010. Après 2010, cette part a augmenté pour atteindre son niveau maximum en 2014. Excepté en 2010, la part des IVG médicamenteuses dans le Cantal a toujours été plus élevée que la part régionale depuis 2002 (Figure 13).

Figure 13 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2002 à 2014 dans le Cantal



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

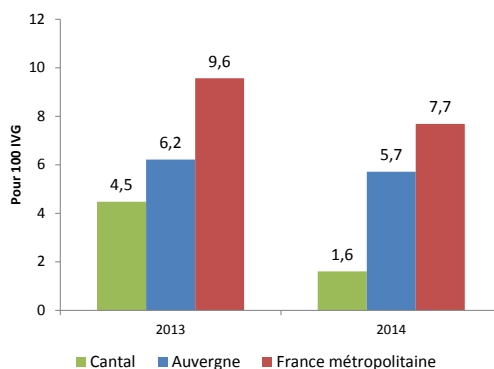
\* Données enregistrées

## Une baisse des IVG « tardives » depuis 2013

En 2014, 5 IVG « tardives », c'est-à-dire réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée, ont été effectuées dans le Cantal, soit 1,6 % de l'ensemble des IVG réalisées dans le département. Cette part est plus faible que celle enregistrée dans la région et sur le territoire national.

Le nombre d'IVG « tardives » a diminué entre 2013 et 2014, passant de 15 IVG réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée en 2013 à 5 en 2014 (Figure 14).

Figure 14 - Part des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée\* en 2013 et 2014 dans le Cantal



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

# Les IVG en Haute-Loire

## 9,9 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2013

En 2013, 290 IVG ont été réalisées dans les établissements de Haute-Loire, soit un taux de recours de 6,6 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours est inférieur au taux régional (11,8 ‰).

En 2013, 435 IVG ont concerné les femmes domiciliées en Haute-Loire, soit un taux de recours de 9,9 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département (Tableau 4).

La différence constatée entre les données enregistrées et domiciliées peut s'expliquer par le fait qu'en 2013, seules 58 % des femmes domiciliées en Haute-Loire et concernées par une IVG y ont recours dans le département : 23 % de ces femmes vont dans un département limitrophe (dont 21 % dans la Loire) et 17 % dans le Puy-de-Dôme. Concernant les IVG pratiquées dans les établissements de Haute-Loire, 90 % concernent des femmes domiciliées dans le département, 6 % viennent d'un département limitrophe, 2 % du Puy-de-Dôme et 1 % d'un autre département.

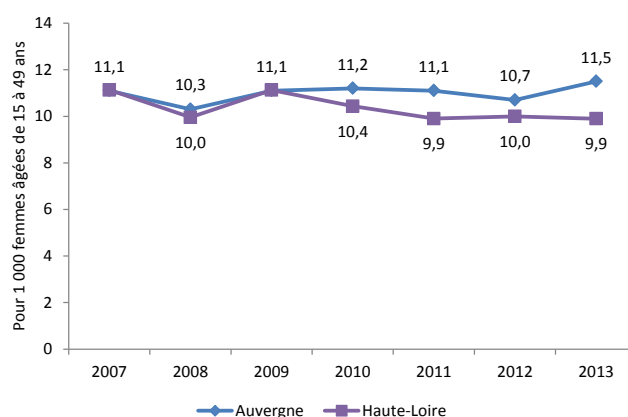
Le taux de recours à une IVG dans la Haute-Loire a diminué depuis 2009, évoluant de 11,1 ‰ en 2009 à 9,9 ‰ en 2013.

**Tableau 4 - Nombre d'IVG en Haute-Loire de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014
SAE (données enregistrées)	300	290	288
PMSI (données enregistrées)	282	279	nd
PMSI (données domiciliées)	443	435	nd

Sources : SAE-Base administrative, PMSI Exploitation ORS Auvergne

**Figure 15 - Taux de recours à une IVG\* pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées en Haute-Loire de 2007 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP  
\*Données domiciliées

Exploitation ORS Auvergne

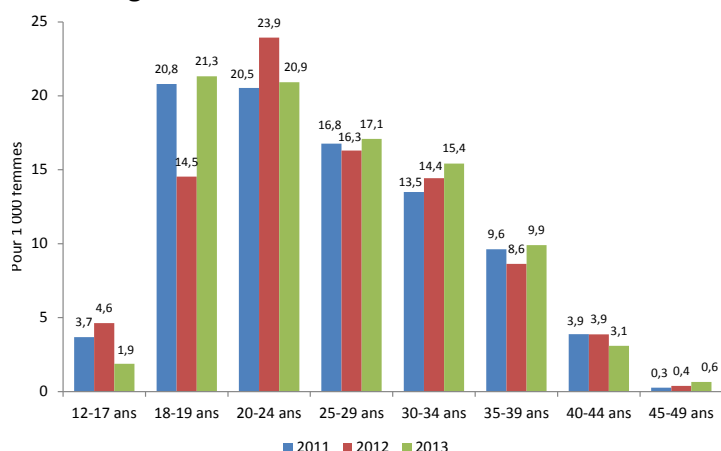
## Près de deux tiers des IVG chez les 20-34 ans

En 2013, en Haute-Loire, les femmes ayant eu recours à une IVG sont en moyenne âgées de 28,3 ans. Plus de 42 % des IVG ont concerné les femmes âgées de 20 à 29 ans (22 % sont âgées de 20 à 24 ans, 20 % de 25 à 29 ans), 38 % de 30 à 39 ans, 14 % de 15 à 19 ans et 7 % de 40 ans ou plus.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en 2013, les femmes domiciliées en Haute-Loire âgées de 18 à 19 ans et de 20 à 24 ans ont le taux de recours le plus élevé. Elles sont suivies par celles âgées de 25 à 29 ans puis des 30-34 ans (Figure 16).

En 2013, 15 IVG ont concerné les femmes âgées de moins de 18 ans, soit un taux de recours de 1,9 ‰. Ce taux de recours a diminué entre 2012 (4,6 ‰) et 2013.

**Figure 16 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge entre 2011 et 2013 en Haute-Loire**



Sources : PMSI, Insee RP  
\*Données domiciliées

Exploitation ORS Auvergne

## Un seul établissement public pratiquant des IVG en Haute-Loire

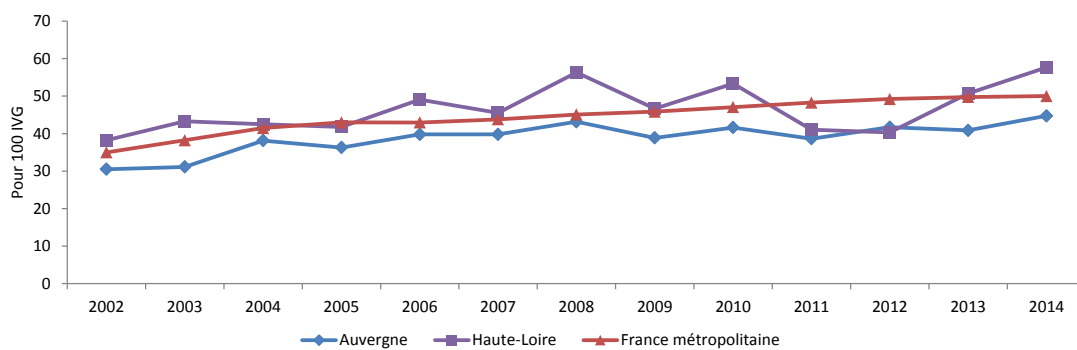
En 2014, toutes les IVG réalisées dans le département de la Haute-Loire ont été pratiquées au Centre hospitalier du Puy-en-Velay.

## Une part d'IVG médicamenteuses supérieure à celle enregistrée en Auvergne

En 2014, 166 IVG médicamenteuses ont été réalisées en Haute-Loire, soit 57,6 % de l'ensemble des IVG effectuées dans ce département. Cette part est largement supérieure à la part observée en Auvergne (44,7 %) et en France métropolitaine (50,0 %).

De 2002 à 2010, l'évolution de la part des IVG médicamenteuses en Haute-Loire a suivi la tendance régionale et nationale, avec une augmentation de près de 40 %. Entre 2010 et 2012, contrairement à ce qui est constaté en Auvergne et en France métropolitaine, cette part a diminué jusqu'à atteindre le niveau régional en 2012 (40 %). Depuis cette date, la part des IVG médicamenteuses a augmenté de manière plus importante dans le département que dans la région et sur le territoire national (Figure 17).

Figure 17 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2002 à 2014 en Haute-Loire



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

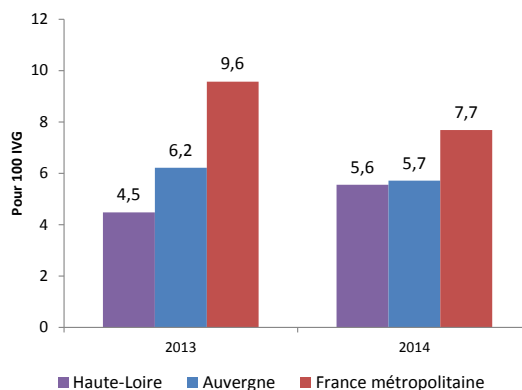
\* Données enregistrées

## Une part des IVG « tardives » comparable à la part régionale

En 2014, 16 IVG « tardives », c'est-à-dire réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée, ont été effectuées en Haute-Loire, soit 5,6 % de l'ensemble des IVG réalisées dans le département. Cette part est comparable à celle enregistrée dans la région et inférieure à la part métropolitaine (Figure 18).

Le nombre d'IVG « tardives » a été relativement stable entre 2013 et 2014, passant de 13 IVG réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée en 2013 à 16 en 2014.

Figure 18 - Part des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée\* en 2013 et 2014 en Haute-Loire



Source : SAE-Base administrative

Exploitation ORS Auvergne

\* Données enregistrées

# Les IVG dans le Puy-de-Dôme

## 11,7 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en 2013

En 2013, 1 862 IVG ont été réalisées dans les établissements du Puy-de-Dôme, soit un taux de recours de 13,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans. Ce taux de recours est supérieur au taux régional (11,8 ‰).

En 2013, 1 724 IVG ont concerné les femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme, soit un taux de recours de 12,3 pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans le département (Tableau 5).

En 2013, 96 % des femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme ayant eu une IVG l'ont réalisée dans un établissement du département, 2 % dans un établissement de l'Allier et 1 % dans un département limitrophe.

De plus, 92 % des IVG réalisées dans des établissements du Puy-de-Dôme ont concerné des femmes résidant dans le Puy-de-Dôme, 4 % résident en Haute-Loire, 2 % viennent de l'Allier, 1 % du Cantal et 1 % d'un département limitrophe.

Sur la période 2007-2013, le taux de recours à une IVG est resté supérieur au taux de recours régional, tout en restant relativement stable (Figure 19).

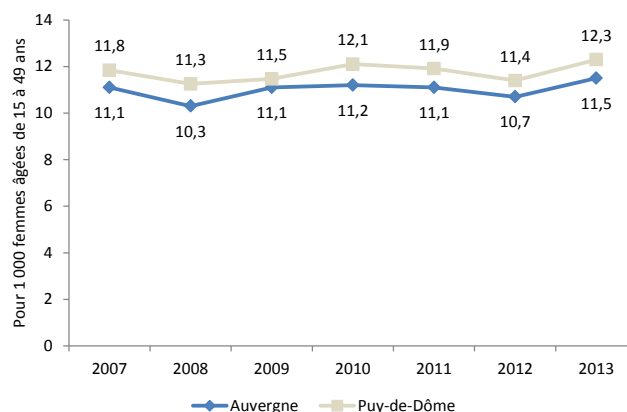
**Tableau 5 - Nombre d'IVG dans le Puy-de-Dôme de 2012 à 2014**

	2012	2013	2014
SAE (données enregistrées)	1 652	1 862	1 731
PMSI (données enregistrées)	1 647	1 801	nd
PMSI (données domiciliées)	1 598	1 724	nd

Sources : SAE-Base administrative, PMSI

Exploitation ORS

**Figure 19 - Taux de recours à une IVG\* pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans domiciliées dans le Puy-de-Dôme de 2007 à 2013**



Sources : PMSI MCO, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées

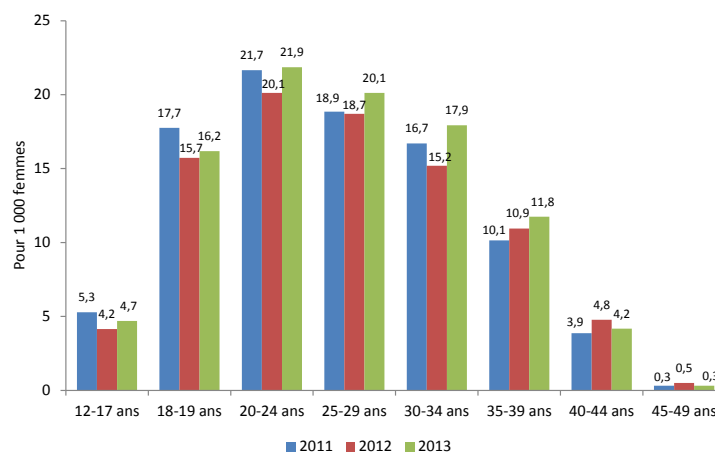
## Près de la moitié des IVG chez les 20-29 ans

En 2013, dans le Puy-de-Dôme, les femmes ayant eu recours à une IVG sont en moyenne âgées de 27,4 ans. Près de 48 % des IVG ont concerné les femmes âgées de 20 à 29 ans (26 % sont âgées de 20 à 24 ans et 22 % de 25 à 29 ans), 33 % de 30 à 39 ans, 14 % de 13 à 19 ans et 6 % de 40 ans ou plus.

Rapporté à la population de la tranche d'âge concernée, en 2013, les femmes domiciliées dans le Puy-de-Dôme âgées de 20 à 24 ans ont le taux le plus élevé (22 ‰). Elles sont suivies de près par celles âgées de 25 à 29 ans (20 ‰) puis des 30-34 ans (18 ‰) et des 18-19 ans (16 ‰) (Figure 20).

En 2013, 95 IVG ont concerné les femmes âgées de moins de 18 ans, soit un taux de recours de 4,7 ‰.

**Figure 20 - Taux de recours à une IVG\* selon l'âge entre 2011 et 2013 dans le Puy-de-Dôme**



Sources : PMSI, Insee RP

Exploitation ORS Auvergne

\* Données domiciliées



## La majorité des IVG ont été réalisées dans les établissements publics

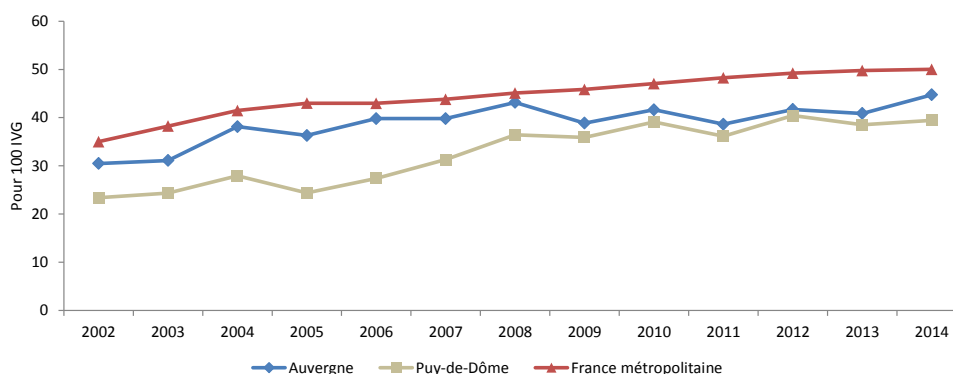
En 2014, 5 établissements du département ont réalisé des IVG : 4 sont des établissements publics (Centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand, Centres hospitaliers d'Issoire, de Thiers et d'Ambert) et un établissement relève du secteur privé (Clinique La Châtaigneraie à Beaumont). La majorité des IVG réalisées dans le Puy-de-Dôme ont été effectuées dans un établissement public (84 %).

## Une part d'IVG médicamenteuses inférieure à celle enregistrée en Auvergne

En 2014, 683 IVG médicamenteuses ont été réalisées dans le Puy-de-Dôme, soit 39,5 % de l'ensemble des IVG effectuées dans ce département. Cette part est inférieure à la part observée en Auvergne (44,7 %) et en France métropolitaine (50,0 %).

De 2002 à 2014, la part des IVG médicamenteuses a suivi la même tendance que les parts régionales et nationales mais est toujours restée plus faible dans le département par rapport à l'Auvergne et à la France métropolitaine (Figure 21).

Figure 21 - Part des IVG médicamenteuses\* de 2002 à 2014 dans le Puy-de-Dôme



Source : SAE-Base administrative  
\* Données enregistrées

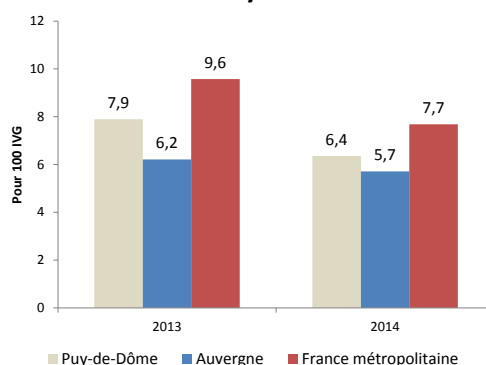
Exploitation ORS Auvergne

## Une diminution des IVG « tardives » depuis 2013

En 2014, 110 IVG « tardives », c'est-à-dire réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée, ont été effectuées dans le Puy-de-Dôme, soit 6,4 % de l'ensemble des IVG réalisées dans le département. Cette part est légèrement plus élevée que celle enregistrée dans la région et inférieure à la part métropolitaine.

Le nombre d'IVG « tardives » a diminué entre 2013 et 2014, passant de 147 IVG réalisées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée en 2013 à 110 en 2014.

Figure 22 - Part des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée\* en 2013 et 2014 dans le Puy-de-Dôme



Source : SAE-Base administrative  
\* Données enregistrées

Exploitation ORS Auvergne

## Conclusion

Cette étude reflète les spécificités du recours aux interruptions volontaires de grossesse dans la région Auvergne. Elle met en évidence plusieurs résultats :

- Sur l'activité des établissements de santé (données enregistrées) :
  - le taux de recours à une IVG en 2013 est plus faible en Auvergne que sur le territoire national ;
  - 14 établissements de santé ont pratiqué des IVG en 2014 en Auvergne. La grande majorité de ces IVG sont réalisées dans les établissements publics de la région ;
  - une part d'IVG médicamenteuses en augmentation dans la région, mais qui reste inférieure par rapport à la part enregistrée en France métropolitaine ;
  - des IVG médicamenteuses autant pratiquées dans les établissements publics que privés de la région, contrairement au territoire national où les IVG médicamenteuses sont davantage réalisées dans les établissements publics ;
  - une part des IVG pratiquées entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée plus faible en Auvergne qu'en France métropolitaine.
- Sur les femmes domiciliées en Auvergne :
  - près de 12 Auvergnates âgées de 15 à 49 ans sur 1 000 concernées par une IVG en 2013 ;
  - plus de 9 IVG sur 10 ayant concerné les femmes domiciliées en Auvergne réalisées dans des établissements de la région ;
  - un taux de recours à une IVG plus élevé chez les 18-29 ans par rapport aux autres tranches d'âge dans la région.